

CRUSEILLES

Bareme Honoraires

**Honoraires à la charge du vendeur
Sauf stipulations contraire du mandat**

TRANSACTION

HABITATION ANCIEN :

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 74 900 €	7 000 € TTC
75 000 à 99 900	9 %
100 000 à 124 900	8,5 %
125 000 à 149 900	8 %
150 000 à 174 900	7,5 %
175 000 à 199 900	7 %
200 000 à 224 900	6,5 %
225 000 à 249 900	6 %
250 000 à 274 900	5,5 %
+ de 275 000	5 %

PROGRAMMES NEUFS : 5 %

COMMERCIAL : 10 % HT

TERRAINS :

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 49 000 €	9 % TTC
50 000 à 99 000	7 %
+ de 100 000	5 %

Majoration éventuelle de 25 % pour des biens hors secteur, ou spécifiques
(Immeubles locatifs, ventes par lots, propriétés, etc.)